

# L'accent tonal du Tem

Dr. Zakari Tchagbale  
Université de Cocody, Côte d'Ivoire  
ztchagbale@yahoo.fr

## Abstract

Des travaux antérieurs, notamment Tchagbalé 1976, présentent le Tem<sup>1</sup> comme une langue à tons. Si l'auteur de *Phonologie et tonologie du Tem* a soutenu une telle opinion après un avis contraire (Tchagbalé, 1973) qui définissait cette langue comme une langue à accent<sup>2</sup>, c'était pour satisfaire une théorie qui proposait trois étages d'unités phonologiques : l'étage du phonème, celui de la syllabe et celui du mot phonologique. Chaque type d'unité phonologique devait disposer d'au moins un trait distinctif propre pour avoir le statut d'unité phonologique; la syllabe ne pouvait accéder à ce statut que grâce au ton.

Ce va-et-vient mérite une explication. Chaque syllabe de mot tem est dotée d'un niveau mélodique particulier qui est le haut ou le bas ; ces deux niveaux pratiquent, dans la chaîne, le downdrift et le downstep. Mais, en même temps, il est impossible d'opposer un mot d'une catégorie grammaticale à un autre de la même catégorie par le ton ; la syllabe ne peut accueillir plus d'un ton ; la constitution du schème tonal de mot n'est pas libre ; bref toutes choses contraires à la nature et à la fonction du ton.

Face aux phénomènes semblables dans d'autres langues (mooré, lamba, notamment) des auteurs<sup>3</sup> continuent de soutenir la thèse tonale. De fait, tout dépend du niveau où l'on se situe. Si l'on ne prend en compte que les faits bruts, alors une langue comme le Tem est une langue à tons; mais si l'on cherche à connaître ce qui se cache derrière l'apparence, on trouvera un accent.

<sup>1</sup> Le Tem est une langue Gur (Niger-Congo), branche Gurunsi-Est, parlée au Togo et au Bénin.

<sup>2</sup> « Le Tem, dès lors, doit être considéré non plus comme une langue à tons mais comme une langue à accent », p. 39 du Rapport de DEA.

<sup>3</sup> Notamment M. Kenstowicz, E. Nikiema et M. Ourso, 1988.

Pour notre part, nous soutenons, aujourd'hui que derrière les tons haut et bas du

Tem, il y a un accent tonal. Pour le démontrer, nous examinons d'abord les faits de surface ; ensuite nous analyserons le schème tonal de mot à travers son mode de construction ; après avoir démontré l'existence d'un accent, nous indiquerons les trois sources d'accentuation ; on saura ainsi que l'accent se présente sous trois formes dont on examinera ensuite les rapports hiérarchiques ; nous conclurons enfin sur la nouvelle dynamique à imprimer, selon nous, à l'étude des systèmes prosodiques africains.

## 1. Les faits de surface

Les faits de surface sont à appréhender à deux niveaux : le niveau du mot isolé et celui du groupe de mots inséré dans une enveloppe intonative.

### 1.1. Le schème tonal du mot isolé

Les principaux mots ayant une existence autonome en état d'isolation sont, en Tem, le substantif (nom) et l'infinitif. Le contenu morphologique de l'infinitif est un radical suivi de  $n$  suffixes ( $0 < n \leq 3$ ). Ce schéma morphologique est celui du nom qui peut, en plus, en avoir deux autres, à savoir : un radical suivi de  $n$  suffixes (Suff) et précédé d'un préfixe (Préf) et deux radicaux, l'un déterminant ( $D^a$ ) et l'autre déterminé ( $D^é$ ), plus  $n$  suffixes, s'il s'agit d'un nom composé. Sous forme schématique, on a :

Catég.	Schème de mot		
Infinitif		Rad	$n$ Suff
Nom		Rad	$n$ Suff
	Préf	Rad	$n$ Suff
	Rad $D^a$	Rad $D^é$	$n$ Suff

L'unité minimale morphologique (Rad, Préf, Suff) est monosyllabique et, parfois monophonématique (quand il s'agit d'affixes).

Les principaux schèmes segmentaux de mot possibles sont soit monosyllabiques (cas de coalescence entre le Rad et un Suff vocalique), soit dissyllabiques, soit trisyllabiques. Les schèmes tonals possibles sont, par schème segmental, les suivants (H = ton haut, B = ton bas) :

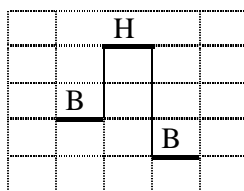
cv	H			
cv(c)v	HB	BH		
cvcv(c)v	BHB	BBH	BBB	HHH

En voici quelques exemples, par schème tonal :

H	HB	BH		
<i>ɲé</i>	<i>tási</i>	<i>tási</i>		
'fronts'	'grenouilles'	'ajouter'		
BHB	BBH	BBB	HHH	
<i>ɖiɲmélè</i>	<i>àɲmàlá</i>	<i>àɲmà</i>	<i>kpómóó</i>	
'charbon'	'charbons'	'fous'	'côté'	

On peut rencontrer, en trisyllabe, un schème HHB qui est, soit une variante de HHH (ex. *kpámási*, pluriel du *kpómóó* ci-dessus), soit un schème de mot d'emprunt (ex. *fátákà* 'portemonnaie').

Quand le mot est monotone, sa courbe mélodique est stable, haute s'il est monotone haut comme *kpómóó* ; bas s'il est monotone bas comme *àɲmà*. En revanche, B n'a pas le même niveau selon qu'il précède ou qu'il suit H. Dans un schème BHB comme celui de *ɖiɲmélè*, B initial est, d'un cran, moins bas que B final :



La différence de niveau entre deux B séparés par un H indique que les tons opposés subissent des influences réciproques, ce qui préfigure le phénomène de 'downdrift' qu'on relèvera dans les séquences supérieures au mot.

1.2. Les tons dans une séquence de mots

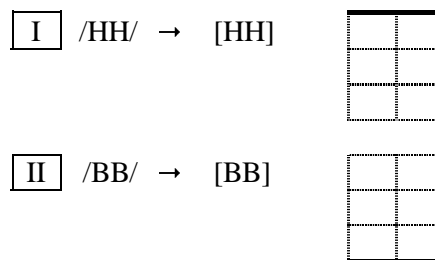
On sait les contraintes que le contexte du mot impose aux tons. Ces contraintes n'existent

plus hors de ce contexte. Lorsque deux mots sont mis l'un à la suite de l'autre, leurs tons constituent des suites parfois différentes de celles au sein d'un mot. Considérons ici un échantillon de suites afin d'en examiner les modifications tonales qui peuvent survenir.

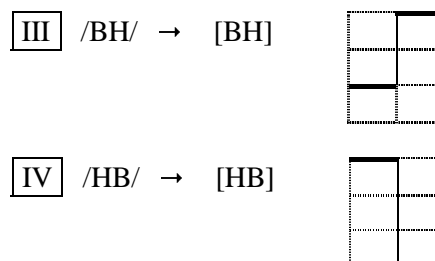
		exemple	
I	/HH/	<i>ɖí sé?</i>	'courons !'
II	/BB/	<i>sàlà?</i>	'tombe !'
III	/BH/	<i>sèlí?</i>	'soulève'
IV	/HB/	<i>ɖí bò?</i>	'allons !'
V	/HBB/	<i>wísi-gè?</i>	'c'est le soleil'
VI	/HBH/	<i>wísi dé</i>	'c'est plutôt le soleil'
VII	/HBBH/	<i>wísi lí</i>	'le lever du soleil'
VIII	/HBHB/	<i>wísi tòm</i>	'l'affaire du soleil'
IX	/HBHHB/	<i>wísi bó tòm</i>	'l'affaire des pierres du soleil'
X	/HBBHB/	<i>wísi ìzírè</i>	'l'œil du soleil'
XI	/HBHBB/	<i>wísi tòm-gè?</i>	'c'est l'affaire du soleil'
XII	/HBHBH/	<i>wísi tòm dé</i>	'c'est plutôt l'affaire du soleil'

Dans ces suites, le niveau de chaque ton est fonction du ton qui le précède et, éventuellement, de celui qui suit. Voici la réalisation de chacune d'elles :

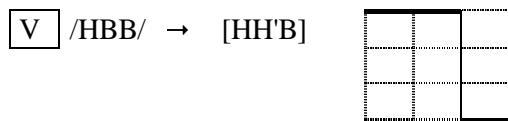
Les niveaux sont stables dans les schèmes monotones I et II :



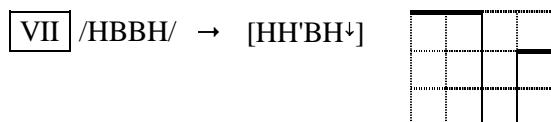
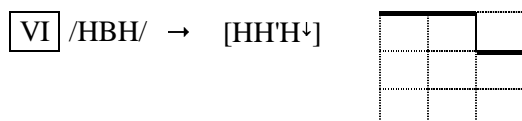
Dans les schèmes III et IV, le niveau de B varie selon qu'il précède ou qu'il suit H :



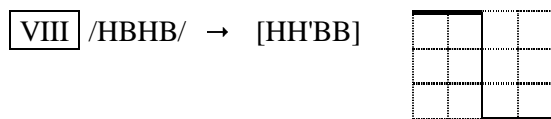
A partir de V, B non final de schème est relevé au niveau de H qu'il suit immédiatement et devient H' :



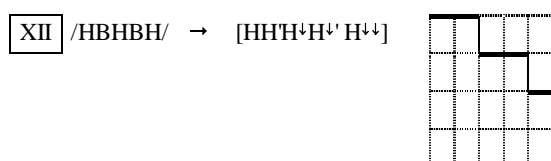
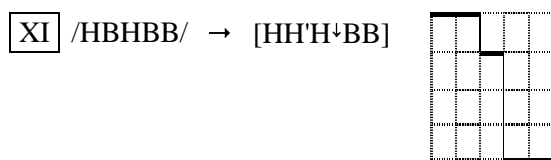
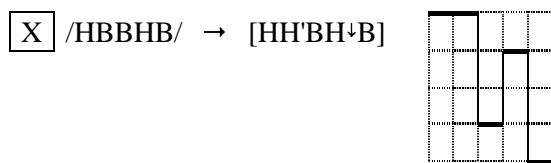
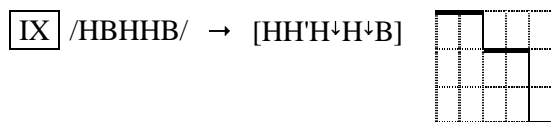
A partir de VI, tout H qui suit une séquence HB ou HH' est rabaissé d'un cran et devient H<sup>↓</sup> :



H<sup>↓</sup> se rabaissé au niveau de B si, unique, il est pris en sandwich entre HH' et B final de schème :



Le H qui suit H<sup>↓</sup> se met au même niveau que lui :



Formulons tout ceci en règles :

Règle 1 : I-II

Un schème constitué de tons identiques reste monotone, sans variation mélodique.

Règle 2 : III-IV

H relève d'un cran B qui le précède.

Règle 3 : V-VII

H se propage sur la syllabe de droite si celle-ci porte un ton bas non final de schème. Cette propagation est limitée à la seule syllabe adjacente.

Règle 4 : VI-XII

H précédé d'une séquence tonale HB- se réalise moins haut, à un niveau intermédiaire entre H et B. Quand il vient immédiatement après H' et avant B final de la séquence intonative, il se rabaissé jusqu'au niveau du bas.

Les modifications tonales sur l'axe syntagmatique donnent des renseignements sur le rapport entre la syllabe et le ton. Ainsi, à la différence de ce qui se passe dans d'autres langues, la syllabe *tem* ne peut porter qu'un ton et un seul à la fois.

Par ailleurs, la syllabe, telle qu'elle est constituée pour servir de siège au ton, peut être *cv*, *v*, *n* ou *cvv*. Pour être le siège d'un ton unique, la syllabe *cvv*<sup>4</sup> ne doit pas être finale; elle doit être initiale ou médiane, donc *cvv-*; d'autre part, les deux voyelles de *cvv* doivent être de même timbre, donc *cv<sub>1</sub>v<sub>1</sub>-*. En réalité, *cv<sub>1</sub>v<sub>1</sub>-* est une association de deux unités morphologiques, l'une *cv<sub>1</sub>-* et l'autre *-v<sub>1</sub>*, mais cela importe peu.

Toujours à propos de *cv<sub>1</sub>v<sub>1</sub>-*, il arrive parfois que le locuteur hésite sur son caractère monosyllabique. Le cas le plus remarquable est celui de *waa-*, séquence verbale comportant un pronom neutre *wa* servant d'appui à l'accompli positif *t'* réalisé [a] par assimilation. Ainsi, par exemple *bú wààzálà?* 'l'enfant est tombé' peut être modulé [HH'BB] (/bú-wàà-zá-là/) ou [HH'BH<sup>↓</sup>B] (/bú-wà-à-zá-là/).

En dehors de la séquence *waa-* il n'y a pas d'hésitation. Ainsi *bú wààzí* peut présenter les

<sup>4</sup> Ne pas confondre *cvv* issu de *cv-v* et *cvv* issu de *cv-wv*, lequel, parce que *cv-cv*, est forcément dissyllabique.

deux schèmes [HH'H<sup>+</sup>] et [HH'BH<sup>+</sup>] au choix s'il veut dire 'l'enfant est mort' (forme verbale à l'accompli) mais n'aura que la seule forme [HH'H<sup>+</sup>] s'il est un syntagme nominal dont le déterminé est l'infinitif *wààzì* 'soigner' (*waa-zì*), avec pour sens 'le traitement médical de l'enfant'.

## 2. Analyse des schèmes tonals

Lorsqu'on connaît les tons de départ des syllabes et les règles qui s'appliquent aux suites tonales dans la chaîne parlée, le schème d'arrivée de l'énoncé devrait être prévisible. De fait, il en est ainsi. Toutefois, il arrive parfois que le schème d'arrivée ne soit pas celui qu'on attend. Quand c'est le cas, cela veut dire que le ton de départ a été mal appréhendé; il faut alors partir du schème d'arrivée et des règles qui l'organisent pour découvrir la vraie suite tonale de départ. Il convient donc de relever les cas de schèmes d'arrivée non prévisibles et de les analyser pour en déceler les schèmes de départ.

Le schème de départ, lui-même, pose problème : le schème de départ du nom, par exemple, n'a pas la liberté d'avoir n'importe laquelle des combinaisons tonales possibles : un dissyllabe *cvcv*, par exemple, ne peut porter que deux schèmes possibles, HB ou BH ; quand il est monosyllabe, le nom ne peut avoir que H. Il nous faut en savoir la raison.

### 2.1. Construction du schème de base

Nous postulons que le schème de base type, au niveau des noms et infinitifs, est un schème de deux tons contrastés, HB ou BH ; que l'unique H du monosyllabe en est une contraction tandis que les schèmes BBH, BHB ou HHB en sont des extensions. C'est donc le mode de constitution des HB et BH qui nous indiquera comment se construit le schème de base de mot.

Interprétant un phénomène mélodique semblable à celui du Tem, certains chercheurs (Michael Kenstowicz et *alii*, 1988) ont émis la théorie de la polarité tonale. Pour cette théorie, le ton initial de *cvcv* est un ton libre tandis que le ton final est un ton polaire contraint, de sorte que si le ton initial est H, le ton final sera B et inversement.

Une des implications d'une telle théorie aurait dû être la constance du ton de base du

radical. Un radical auquel est affecté un ton T devrait rester le ton avec lequel il entre en construction avec tout morphème. Une telle implication n'est pas vérifiée en Tem ainsi qu'on peut le voir dans ces paires *sg/pl* extraites du genre 3 des noms :

<i>jì-ká</i>	'corne'	<i>ɲɔ-ká</i>	'cheveu'
<i>jí-sì</i>	'cornes'	<i>ɲɔs-zì</i>	'cheveux'

où les radicaux (*jì, ɲɔ*) ont le ton bas au singulier et le ton haut au pluriel, alors qu'on observe, au sein du même genre des cas où le radical garde le même ton :

<i>dé-kà</i>	'bille'	<i>jí-kà</i>	'calebasse'
<i>dé-sì</i>	'billes'	<i>jí-sì</i>	'calebasses'

Ce qu'on constate, avec les quatre paires de noms, tous du genre 3, c'est que la constance est beaucoup plus du côté des affixes que de celui des radicaux. En effet, l'affixe pluriel *si* est constamment de ton bas. Si le critère de constance est crucial comme nous le pensons, pour identifier laquelle des unités (radical ou morphème) choisit librement son ton, alors il faut reconnaître que c'est l'affixe, un morphème, qui a le choix libre du ton. Dans les quatre paires de noms ci-dessus, nous avons deux situations : une situation où l'affixe (tel que *si*) a un ton invariable et une autre où l'affixe (tel que *kà*) a un ton variable. Avant de savoir si le radical, dans cette hypothèse, acquiert son ton par polarité ou autrement, il est bon d'examiner l'ensemble des affixes, plus précisément les suffixes de nom.

Le Tem a cinq genres nominaux (désormais G) marqués, pour les quatre premiers, par un suffixe propre au singulier et un autre suffixe propre au pluriel. Le cinquième genre est le genre des masses, donc non-comptable, par conséquent doté d'un seul suffixe. Voici le tableau des suffixes :

	G1	G2	G3	G4	G5
sg	ω	kω <sup>5</sup>	ka	dè	nì
pl	à	tì/nì	sì	á	

Les suffixes porteurs de tons sont ceux qui ont en permanence leur ton; les autres sont ceux qui, de façon imprévisible, peuvent être de ton bas ou de ton haut.

Le mode d'association entre le radical et les suffixes de type vocalique (ω, à, á) est crucial pour l'interprétation à donner sur la construction du schème tonal de base. Les schèmes de radical disponibles pour ces trois suffixes sont cv- et cvc-. En théorie, les associations entre les deux radicaux et les trois suffixes sont les suivantes :

		a	b
		cv-	cvc-
1	ω	cv-ω	cvc-ω
2	à	cv-à	cvc-à
3	á	cv-á	cvc-á

En pratique, les combinaisons sont avérées et elles donnent les réalisations suivantes, du point de vue tonal :

		a	b
		cv-	cvc-
1	ω	c'v'ò	c'vc'ó
2	à	c'v'à	c'vc'à
3	á	c'v' <sub>s</sub> 'á <sup>6</sup>	c'vc'á

Exemples :

(1a) <i>jú-ù</i>	'rat'	(1b) <i>wòl-ú</i>	'souris sg'
(2a) <i>jú-à</i>	'rats'	(2b) <i>wòl-áà</i>	'souris pl'
(3a) <i>jó</i> (ju-á)	'cuisses'	(3b) <i>fòl-á</i>	'tendons'

<sup>5</sup> Lors de l'affixation et si les conditions le commandent, *k* de *kω* et *ka* peut se transformer en *w*, lequel, à son tour peut disparaître en laissant aux voyelles environnantes son trait vélaire reconverti en trait arrondi pour voyelle.

<sup>6</sup> *v<sub>s</sub>* est le résultat de la coalescence de *v* du radical et de *á*.

Les schèmes d'arrivée attendus sont (2a) et (3b). L'affixe *y* garde son ton et le radical acquiert le ton opposé. Un même suffixe, celui de la ligne 2, parvient à imposer en (2a) le ton opposé au radical tandis qu'en (2b), il est obligé de dédoubler sa voyelle pour fixer le ton opposé au sien, comme si avec un schème cvc, le radical refusait d'être le siège du contraste du ton de l'affixe. Tout se passe comme si le suffixe *á* avait, en fait, un schème tonal HB avec H flottant à gauche, en lieu et place d'un simple ton B.

non pas 

a
B

 mais plutôt 

a
H B

Le schème de (1a) est le même que celui de (2a). La preuve étant faite qu'un suffixe peut avoir un complexe tonal du genre HB, on peut en conclure qu'en (1a), le suffixe ω a le même schème HB (avec H flottant à gauche) que le suffixe *a* de la ligne 2. Mais, il faut ajouter que face au rejet de H par le radical cvc-, le suffixe *a* dû fixer lui-même ce H. D'où l'idée que le ton de ω n'est ni B ni H, mais HB avec H flottant, soit :

non pas 

ω
B/H

 mais plutôt 

ω
H B

Les suffixes *a* et ω sont donc dotés du même schème tonal HB mais la différence entre les deux affixes réside dans le comportement rigide de l'un et la souplesse de l'autre. En effet, le suffixe *a* ne peut (ou ne veut), en aucun cas, fixer lui-même H. S'il est en présence d'un radical (cv) qui accepte d'accueillir son H flottant, on a un nom de schème *c'v'à* ; si, en revanche il est en présence d'un radical (cvc) hostile au H flottant, il est obligé de se créer une voyelle épenthétique<sup>7</sup> pour fixer ce H : on a alors un nom de schème *c'vc'àà*, soit :

Rad <i>a</i>
HB

 → 

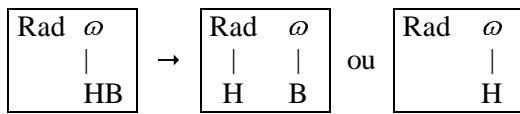
Rad <i>a</i>
H B

 ou 

Rad <i>aa</i>
/
H B

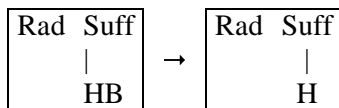
<sup>7</sup> Si, malgré le fait que la séquence vocalique *a*, sensiblement, la même durée dans *àà* que dans *à*, on a opter pour l'épenthèse, c'est parce que HB peut se transformer en HH et, dans ce cas, la durée, au lieu de se réduire à -a-, se maintient à -aa-.

Quant au suffixe  $\omega$ , il laisse H se fixer sur le radical quand celui-ci autorise l'opération; dans le cas contraire, le suffixe fixe lui-même son H; plus clairement :

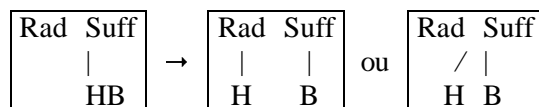


Que devient B quand le suffixe fixe H ? La réponse viendra plus loin. Pour l'instant, considérons que le schème HB a subi une compression au seul profit de H. Le traitement des suffixes *a* et  $\omega$  peut être rapporté aux autres suffixes nominaux ; en d'autres termes, tous les suffixes ont le même schème HB. C'est dans le traitement de ce schème HB par chacun des suffixes que réside ce qui fait leur différence : en effet, les uns exigent de fixer eux-mêmes H, d'autres l'excluent et d'autres, enfin, sont ouverts autant à H ou qu'à B :

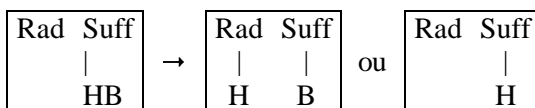
1. le porteur exclusif de H laisse B de HB se perdre dans le vide par flottaison à droite. C'est le cas de *á* :



2. le porteur exclusif de B met H de HB à la disposition soit du radical, soit de l'épenthétique :



3. le suffixe qui admet H et B de HB met H à la disposition du radical s'il fixe B et fait perdre B (appelé à flotter à droite dans le vide) au schème de nom s'il fixe H.



4. Si notre hypothèse de schème HB associé au suffixe et le traitement qui lui est réservé par chaque type de suffixe sont vrais, alors, il faut en tirer les conclusions suivantes :

- a. Le radical est neutre du point de vue tonal. Il n'a ni ton ni schème tonal propres ;

- b. Le schème tonal de mot est configuré à la fois par le type de fixation de H de HB de suffixe et la dotation automatique de ton bas au radical quand il n'est pas le lieu de fixation de H;

- c. H et B ont un traitement inégal : quand le schème de suffixe HB se réduit à un seul ton, ce ton est H ; donc B est un ton par défaut.

On peut, à titre d'exemple, examiner la construction de l'infinitif à partir de ce qui précède. Signalons que l'infinitif est dissyllabique (cv-v, cv-cv, cvv-cv), ou trisyllabique (cv-cv-cv, cv-cvv-cv). Quelle que soit sa taille, il a pour suffixe l'un des morphèmes suivants : *ɪ*, *m*, *ki*, *tu/nu/lu*, *si*, *ɔ*. On ne prendra en compte, ici, que le schème dissyllabique qui représente toutes les situations. Pour être un dissyllabe, l'infinitif doit avoir pour radical cv-, cvv- ou cvc- :

		x	y	z
		cv-	cvv-	cvc-
1	-ɪ	a	cv-ɪ <sup>8</sup>	néant <sup>9</sup>
		b	cv-ɪ	
2	-m	cv-m	cvv-mí	néant
3	-ki	cv-kí	cvv-wó	
4	-tu	cv-tí	cvv-dí	
5	-si	cv-sí	cvv-zí	
6	-ɔ	cv-ɔ	cvv-rí	

---

(1x)	<i>sáá</i>	'convenir'	(4x)	<i>wòtí</i>	'piler'
(1xb)	<i>sáà</i>	'gratter'	(4y)	<i>nùùdí</i>	'froisser'
(1z)	<i>sàlì</i>	'tomber'	(5x)	<i>jàsí</i>	'mordre'
(2x)	<i>sámè</i>	'féliciter'	(5y)	<i>jààzí</i>	'faire peur'
(2y)	<i>còòní</i>	'faner'	(6x)	<i>bòdǫ</i>	'détacher'
(3x)	<i>ɔ̀kí</i>	'tenir'	(6y)	<i>tààrì</i>	'colmater'
(3y)	<i>fǫ̀wó</i>	'écraser'			

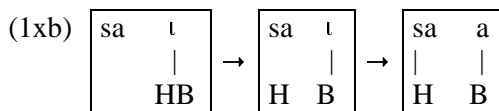
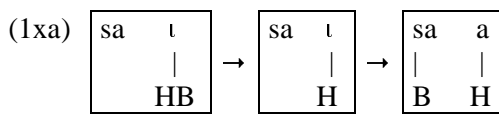
---

Hormis les suffixes des lignes 1 et 2 qui, tantôt fixent eux-mêmes H, tantôt le laissent flotter à gauche, le suffixe infinitival fixe son ton haut

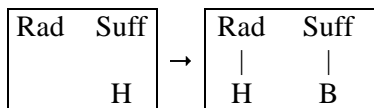
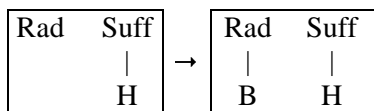
<sup>8</sup> La voyelle *ɪ* est la seule à se laisser assimiler par les autres voyelles du système.

<sup>9</sup> La succession de deux morphèmes de type v est proscrite. Par ailleurs, il n'existe pas de cvvc- car cvv- et cvc- sont en distribution complémentaire.

lui-même. A titre d'exemple, voici le processus de formation des schèmes (1xa) et (1xb) :



Dès l'instant où il est montré que B est un ton par défaut au niveau du radical, il est économique de poser, comme schème tonal de suffixe, non pas HB mais H. Ce H serait fixé tantôt par le suffixe tantôt par le radical. Ce qui modifie quelque peu le schéma du processus :



En termes clairs, seul un ton est en jeu : H. Ce qui est proprement absurde puisqu'une langue ne peut pas être tonale et n'avoir qu'un ton. Il faut donc reconnaître que derrière ce 'ton unique', il y a un accent qui se manifeste sous la forme d'un ton haut tandis que son absence se manifeste sous la forme d'un ton bas. Le Tem n'est donc pas une langue à tons mais une langue à accent.

L'accent en question n'est pas un accent fixe n'intervenant qu'à la même position quelle que soit l'unité accentuelle; c'est un accent libre. Sa valeur essentiellement mélodique lui vaut le qualificatif de 'tonal'. L'accent tem est donc un accent tonal. Il est (pour ce qui est du nom et de l'infinitif) associé au suffixe sur lequel il se fixe ou flotte à sa gauche.

### 2.2. Les schèmes inattendus dans les noms

Aussi doit-on s'attendre à un accent par mot, fixé sur la dernière ou l'avant-dernière syllabe. C'est le cas pour tout infinitif ; pour les noms, une minorité à plus de deux syllabes, peut comporter des schèmes tonals tels qu'ils laissent croire soit que l'accent y est absent, soit qu'il y en a plus d'un. En effet, l'on y rencontre des schèmes monotones bas et des

schèmes où plus d'une syllabe portent H. Comment s'expliquent cette absence ou cet excès d'accents ?

#### 2.2.1. Le schème monotone bas

Le nom tem est doté d'un suffixe de genre. Mais il arrive à certains noms d'avoir, en plus du suffixe un préfixe. C'est lorsque le suffixe et le préfixe sont de même genre et de même nombre risque de réalisation monotone bas du nom. L'affixe qui prend ainsi en sandwich le radical nominal ne présente pas la même forme de part et d'autre. Il présente une forme forte en position de suffixe et une forme faible en position de préfixe. Voici le tableau des deux formes pour tous les affixes nominaux, en ce qui concerne la partie segmentale :

	1.1	1.2	2.1	2.2	3.1	3.2	4.1	4.2	5
fort	ɔ	a	kɔ	tɔ <sup>10</sup> /nɔ	ka	sɔ	ɕɛ	a	m
faib	ɿ		kɿ		ka		ɕɿ	a	m

La forme segmentale varie dans certains cas comme le montre le tableau. Au niveau prosodique la différence est systématique : la forme forte est associée à l'accent, la forme faible en est dépourvue.

Le rôle de l'accent, qu'il soit fixe ou libre, est de démarquer sur l'axe syntagmatique, l'unité qu'il caractérise d'une autre. L'accent est une sorte d'enveloppe prosodique qui recouvre, pour indiquer son début et sa fin, l'unité accentuelle. Dès l'instant où le suffixe marque la fin de l'unité et qu'un préfixe en indique le début, l'accent devient redondant. C'est pourquoi sa chute est rendue possible avec la préfixation-suffixation.

En effet, en cas de préfixation-suffixation par un même affixe, la chute de l'accent n'est pas systématique, il est même moins fréquent que son maintien. Considérons par exemple trois radicaux nominaux : *tɔn* 'le rire', *lɔn* 'le mur' et *sen* 'l'âme' aux schèmes segmentaux analogues. Ils sont un affixe commun, *ka* (G3sg), lequel les prend en sandwich chacun. Des trois constructions, seule celle autour de *sen* laisse tomber l'accent :

<sup>10</sup> Après une consonne dentale (t, n, s) la voyelle arrondie ɔ se réalise étirée ɿ. Donc, /tɔ, nɔ/ = [tɿ, nɿ].

ka-tɔn-ka	→	kòdòŋà	‘le rire’
ka-lɔn-ká	→	kòlòŋá	‘le mur’
ka-sen-ka	→	kèzèŋà	‘l’âme’

En revanche, avec un certain mode de dérivation nominale basé sur la préfixation-suffixation, la chute de l’accent du suffixe est systématique. Il s’agit de la dérivation qui se construit autour d’un radical verbal à l’aide de l’affixe *ka* et du négatif *ɪ* selon le schéma suivant : /ka-ɪ-Rad-ka/. Cette dérivation, à valeur péjorative, sert former des mots pour qualifier un individu hostile à certaines tâches ou ignorant d’un savoir de première nécessité. Ainsi, avec les radicaux *kal* ‘compter, lire’ et *far* ‘cultiver’ par exemple, on a :

/ka-ɪ-kal-ka/	→	kààkàlòò	‘l’ ignorant’
/ka-ɪ-far-ka/	→	kààfàròò	‘le paresseux’

Il est important de noter, parce que cela confirme notre hypothèse, que les suffixes dont la position de l’accent est invariable (G1pl, G2pl, et G3pl) n’admettent pas de préfixe. La présence impérative de l’accent avec ces suffixes exclut toute possibilité de préfixation car c’est le préfixe qui deviendrait, ici, redondant.

Pourtant, le G4pl qui est aussi à accent invariable, admet un préfixe. C’est qu’ici le préfixe est actif, à la différence des préfixes des autres genres. En effet, dans les genres autres que le G4, seul le marqueur du singulier est autorisé à préfixer le nom. Il demeure en place quand le nom passe au pluriel, ainsi qu’on peut le voir dans les exemples ci-après avec *ka*, préfixe singulier de G3 :

singulier	pluriel	
kèzèŋà	kèzézì	‘âmes’
kààkàlòò	kààkàlàsì	‘ignorants’

Le caractère ‘actif’ des préfixes (singulier et pluriel) du G4 les rend commutables autant que les suffixes :

singulier	pluriel	
qì-jìn-qè	à-jìm-à	‘fou/s’
qì-ŋmél-qè	à-ŋmàl-á	‘charbon/s’

C’ est le caractère actif de la préfixation qui oblige l’ affixe *á* du G4pl à admettre une préfixation et l’ expose, en conséquence, à la perte de son accent.

### 2.2.2. Le schème monotone haut

Le schème monotone haut n’est possible qu’à partir de trois syllabes. Il y intervient lorsque le suffixe fixe son accent lui-même et que la syllabe initiale est accentuée. Le schème [HHH] qui en résulte provient donc du schème /HBH/. On peut le vérifier dans la construction génitive. Quand les constituants (possédé et possédant) de cette construction sont des noms, les règles qui s’appliquent à leur schèmes tonals sont les règles de propagation de H initial et d’abaissement du H suivant, par exemple :

		bú	kɔ̀
<i>bú</i>	<i>kɔ̀nà</i>		ná
‘les objets’	de l’ enfant’		

Le possédant *bú* peut se laisser substituer par son pronom qui est ici *ɪ*, sans accent. Le pronom possessif se comporte comme un affixe; il préfixe le possédé, créant ainsi un corps phonologique nouveau : *ìgbìná*.

			ná
<i>ìgbìná</i>			
ì-	kɔ̀nà		
‘ses’	objets’		

De tous les pronoms possessifs seuls ceux de la troisième personne sont sans accent. Les autres en sont pourvus ; ils sont donc dotés d’ un H qu’ ils fixent eux-mêmes. Quand un possessif accentué, donc de ton H, se trouve en présence d’ un nom dont le suffixe est également de ton H, le nouveau corps phonologique doit gérer un schème HBH proscrit en tant que schème de nom. Il le gère par une mutation de B médian en H :



		ɖá	gbí	ná
<u>ɖágbíná</u>				
ɖá-	kpíná			
'nos	objets'			

Le nouveau H médian est un mutant; il n' a rien à voir avec le H qui résulte de la propagation de H initial d' une séquence HBH. En effet, rappelons ceci :

(a)	[HH' Bᄁ]	renvoie à	/HBBH/
(b)	[HH' ʔ]	"	/HBH/
(c)	[HHH]	"	/HHH/

pour préciser que H ne se rabaisse que s' il est précédé de la séquence de base /HB(B)-/. Si la syllabe *ná* de *ɖágbíná* est restée au même niveau haut que les syllabes précédentes, c' est que nous avons affaire non pas à la formule (b), mais à la formule (c), ci-dessus.

Le but du réarrangement en plateau accentuel auquel nous venons d' assister n' est pas de multiplier les accents au sein d' un corps phonologique qui ne devrait en comporter qu' un. C' est, au contraire, pour le ramener à un seul accent en donnant à celui-ci une forme 'dilatée', en en faisant une sorte d' enveloppe accentuelle. A travers cette nouvelle formule, l' accent peut assumer son rôle de démarcation de l' unité accentuelle qu' est le nouveau corps phonologique.

Le pronom possessif accentué et préfixé n' est pas la seule cause d' apparition d' un accent 'excédentaire' au sein d' une unité accentuelle. On trouve des noms accentués à l' initiale mais dont la consonne initiale n' est pas celle d' un affixe mais celle d' un radical ; par exemple, *kpómóó* 'côté' a une consonne, *kp*<sup>11</sup> qui n' est pas une consonne de constituant grammatical. Cela veut dire que même un radical peut introduire un accent excédentaire. Nous donnerons plus loin une des raisons de l' apport d' accent par un radical. Mais pour certains cas individuels comme *kpómóó*, il n' est pas possible, à partir de nos connaissances actuelles, d' en expliquer l' origine. Il en est de même du nom déverbal *téléjá* 'disparition'. Ici, ce que l' on sait, c' est qu' il dérive de

<sup>11</sup> En effet, *kp* n' est la consonne d' aucun morphème grammatical dans la langue.

l' infinitif *téléjá* 'disparaître, s' égarer' dont la forme de base est /te-l-n-´kɪ/ (rarement une forme de base est aussi saturée : trois suffixes, c' est le maximum attesté). Comment *téléjá* dont la forme de base est /te-l-n-ká/ a-t-il pu aboutir à un plateau accentuel ? Comme on le verra plus bas, quand un radical se débarrasse de son suffixe initial pour un autre morphème, le suffixe s' en va en laissant parfois certains éléments de lui, dont l' accent. Il est donc possible qu' en tombant, le suffixe *kɪ* de l' infinitif ait laissé son accent au radical. De sorte que ce qui accueille le suffixe *ká* du nom déverbal n' est pasté-le-n- / mais /te-lé-n- /, ce qui donne un schème à deux accents /te-lé-n-ká/. Dans la mesure où il n' y a pas de ton bas entre les deux H, cela ne devrait pas, en principe, poser de problème. Mais il y a quand même problème parce que cela fait un plateau accentuel et celui-ci est sensé envelopper le corps phonologique depuis le début jusqu' au dernier accent ; *te-* serait hors de l' enveloppe s' il était maintenu bas. Il faut donc étendre le plateau accentuel au début du mot. D' où le passage de /te-lé-n-ká/ à /té-lé-n-ká/. Il est d' ailleurs notable que le schème BHH dans un trisyllabe nominal ou infinitif est proscrit.

L' extension de l' enveloppe accentuelle se fait vers la gauche, comme on vient de le voir, quand il s' agit d' y insérer le radical dans son intégralité. A droite, l' enveloppe s' arrête au dernier accent; c' est le cas dans *kpámási*, le pluriel de *kpómóó* (/kpám-ká/).

C' est qu' en réalité, quand il y a un plateau accentuel, l' accent du suffixe en marque la limite à droite, que cet accent soit fixé par le suffixe ou qu' il soit flottant à gauche. Or, dans le cas du suffixe de nom *si*, l' accent est flottant; donc le plateau accentuel de *kpámási* s' arrête avant *si*. Il peut en être de même pour le suffixe *ka*, quand son accent flotte. On le voit dans le nom verbal *táláká* 'arrivisme' issu de l' infinitif *álá* 'arriver' et dont la forme de base /tal-´ka/ attribue un accent au radical.

Le plateau accentuel envisagé jusqu' ici est celui où les deux H n' encadrent qu' un B. La situation HB(B...)H est-elle attestée, et si oui, qu' advient-il des B médians ?

Trois possibilités de construction entraînant /HBBH/ au sein d' un même corps phonologique existent :

1) une première concerne la construction possessive à l' aide d' un possessif doté

d'accent : le possessif *c'v-* peut se préfixer à un nom *c'èc'èc'v'* pour donner une nouvelle structure /*c'vc'èc'èc'v'*/ donc un schème /HBBH/. En réalisation, /HBBH/ devient [HH' B̃H] :

*qá-* *kpòtòkú* → *qógbòtòkú*  
 notre sac 'notre sac'

La mutation en plateau accentuel n'a pas lieu.

2) une deuxième construction est une construction verbale qui a, à la fois, une valeur temporelle de futur dans le passé et celle de la modalité déontique. L'une et l'autre valeur sont fonction du contexte linguistique. Elle se construit à l'aspect accompli et fait appel à un morphème, *qà*. Entre le pronom sujet à gauche et le radical verbal à droite, se succèdent le morphème *qà*, l'accompli positif *ɿ* et le relateur accentuel (*´*) :

Pr Suj *qà* *ɿ* *´* Rad verb

L'accent relateur se pose sur la syllabe initiale du radical verbal. Si le pronom est un substitutif, donc non-accentué, on aura un schème tonal BBBH, sans intérêt. Mais si le pronom sujet est un allocutif (par ex. *qá*, 'nous'), donc accentué, on aura un schème tonal HBBH, intéressant. Avec le radical *kpe* 'rentrer chez soi', on peut construire la forme verbale suivante :

/qá-	qá-	ɿ	´	kpe/
qá	qà	ì		kpé
H	B	B		H

Ici non plus la réorganisation en plateau accentuel n'a lieu. Pire, l'accent du pronom sujet disparaît et on aboutit au même schème tonal BBBH que précédemment avec le substitutif :

*qèqèègbé* 'nous serions rentrés'

Comment interpréter un tel phénomène ? Faut-il croire que la perte de l'accent

pronominal résulte d'un 'pouvoir anti-accentuel' du marqueur verbal *qà*, et quel serait ce pouvoir ? On notera qu'il s'agit d'amuïssement d'accent et non d'ablation, puisque le pronom garde sa forme forte *qá*, la forme faible étant, comme on le verra plus bas, *qì*.

3) une troisième et dernière construction possible est une construction verbale où le radical verbal se présente avec un accent. Si le radical est *cv*, l'accent est flottant à droite /*cv ´*/ ; s'il est *cvcv*, l'accent sera porté par la dernière syllabe. Quel que soit le cas de figure, le radical 'refuse' d'accueillir l'accent relateur du marqueur verbal. Donc, entre un pronom accentué et la syllabe accentuée du radical, il y a deux syllabes sans accent : celle du marqueur verbal et celle (initiale) du radical :

PrS Acc Rel Rad  
*c'v* *ɿ* *´* *cvcv* → *c'v ì c'èc'v*

Ici, /HBBH/ se transforme en plateau accentuel [HHHH] :

PrS	Acc	Rel	Rad	
<i>qá</i>	<i>ɿ</i>	<i>´</i>	<i>bèlí?</i>	→ <i>qéébèlí?</i>
			briser	' nous avons brisé'

On pourrait croire que, contrairement à ce que nous avons avancé concernant la non-fixation de l'accent relateur, la syllabe (initiale) du radical accepte bien cet accent ; ce qui donne au schème de base la configuration /HBHH/ plus facilement transformable en plateau accentuel. En réalité, il n'en est rien ; en effet, si le pronom sujet est non-accentué, comme l'est *ba*, la syllabe (initiale) du radical reste toujours sans accent : d'où /BBBH/ qui donne [BBBH] :

PrS Acc Rel Rad  
*ba* *ɿ* *´* *bèlí?* → *bèèbèlí?*  
 briser 'ils ont brisé'

Ce qui fait la spécificité de ce troisième cas est la présence d'un accent de radical ; ce qu'on

examinera plus bas, dans l'étude de la hiérarchie accentuelle.

### 3. L'accent originel et l'accent résiduel

On vient de voir qu'un radical peut apporter dans la construction verbale un accent ; plus haut, on a vu que cela pouvait être le cas dans la construction nominale où nous avons parlé d'« accent excédentaire » puisqu'il venait en plus de l'accent prévu attaché au morphème. Désormais on parlera d'accent *originel* pour l'accent de morphème et d'accent *résiduel* pour celui qu'apporte parfois un radical. Le terme **résiduel** se justifiera quand on aura vu comment l'accent attaché au radical s'acquiert.

#### 3.1. L'accent originel

On a vu plus haut que l'accent *tem* est associé à l'unité grammaticale, qu'il lui soit attaché de façon permanente ou qu'il lui serve de lien au radical. Il s'agit ici de d'examiner les quatre catégories d'unités grammaticales (les marqueurs de nom, les marqueurs de verbe, les relateurs et les pronoms) et la manière dont chacune d'elle est associée à l'accent.

##### 3.1.1. Les marqueurs de nom

On a vu plus haut que le nom (tout comme l'infinitif) se construit avec un ou des affixes. Ces affixes ont deux positions par rapport au radical : la position de suffixe et la position de préfixe. Dans la position de suffixe, il peut y avoir de un à trois suffixes successifs. Le préfixe ne peut, en revanche, être qu'unique. De tous ces affixes susceptibles d'entourer le radical nominal, seul le dernier suffixe est obligatoire ; lui seul a la forme forte et est accentué :

(Préf)    **Rad**    (Suff1) (Suff2)    **Suff3**

Au plan segmental, la forme forte et la forme faible des suffixes peuvent être identiques quand la voyelle constitutive est *a* ; dans ce cas, c'est seulement par l'accent que le suffixe final, la forme forte, se démarque de la forme faible. Quand la voyelle constitutive est autre que *a*, et que la forme forte est *cv*, la forme faible prend deux aspects : un aspect **cv** avec pour voyelle *ɪ*, un aspect **c** (donc dépourvue de toute voyelle) ; l'aspect *cv* (fb1) est celui du

préfixe, l'aspect **c** (fb2) est celui du suffixe non-final (1s = genre 1 singulier ; 1p = genre 1 pluriel) :

	1s	1p	2s	2p	3s	3p	4s	4p	5
frt	ɔ	a	kɔ	tɪ	ka	st	dɛ	a	m
fb1	ɪ	a	kɪ		ka		dɪ	a	m
fb2	ɪ		k	t			d		m

La consonne *c*, forme faible de *cv* se réalise si elle est suivie d'un suffixe de type *v* ; elle ne se réalise pas si elle est suivie d'un suffixe *cv* et qu'elle est orale (non *ɲ*) ; toutefois elle assure une réalisation forte (sourde) à la consonne qui suit grâce à son interposition entre cette dernière et la voyelle précédente<sup>12</sup>. Aussi, quand la consonne du suffixe final est forte, sait-on qu'elle est précédée d'une forme faible *c*, mais il est difficile de savoir laquelle des six consonnes possibles (*s, t, d, l, r, k*) est présente. Aussi la représente-t-on, à la base, par **C**<sup>13</sup>. Exemple : *kɔʃɔkɔ* 'pierraille' :

	Préf	Rad	(Suff1)	Suff3
sg	kɪ <sup>14</sup>	cɔ	C	kɔ

L'accent attaché au suffixe fort est soit fixé par le suffixe lui-même, soit par la syllabe précédant le suffixe final. Si un suffixe final *cv* à voyelle autre que *a* devient suffixe interne, après dérivation, sous la forme de *c*, et si le nouveau suffixe final est associé à un accent flottant à gauche, le suffixe interne *c* qui précède le suffixe final prend la voyelle épenthétique *ɪ* pour accueillir l'accent. Exemple : *kɔʃɔkɪnɪ*, pluriel de *kɔʃɔkɔ* :

	Préf	Rad	(Suff1)	(Suff2)	Suff3
pl	kɪ	cɔ	C	k <sup>ɪ</sup>	ɪnɪ

<sup>12</sup> On sait que le contact immédiat avec une voyelle qui précède affaiblit (sonorise) la consonne.

<sup>13</sup> Toutefois, lorsqu'un suffixe *cv* final devient suffixe intermédiaire après adjonction d'un nouveau suffixe final, la consonne *c* se prononce en prenant une voyelle épenthétique, en l'occurrence *ɪ*, qui n'empêche pas la réalisation forte de la consonne suivante : ex. *cɛkɪ* 'scarifier', *cɛkɪɪ* 'scarification, vaccination'.

<sup>14</sup> La réalisation de la voyelle du préfixe est soumise à la double harmonie vocalique ATR et d'arrondissement.

## 3.1.2. Les marqueurs de verbe

Le verbe a ses marqueurs : aspectuels, modaux, temporeux et négatifs. Ils sont principalement préfixés au radical. Seul le marqueur du statif est suffixé. En tant que suffixe, le marqueur du statif est associé à un accent flottant à gauche : 'a.

PrS Rad stat 'ils sont debout'  
ba sɪŋɪ? 'a → bázíŋè?

En revanche les marqueurs préfixés adoptent une forme faible, dépourvue d'accent :

Acc positif Acc négatif Inacc  
ɪ ta N

Toutefois, ils sont reliés au radical (marques d'aspect accompli) ou au pronom sujet (marque d'aspect inaccompli) par un accent relateur.

PrS Acc Rel Rad 'ils se sont levés'  
ba ɪ ' sɪŋɪ? → bázíŋè?

PrS Acc Rel Rad 'ils ne se sont pas levés'  
ba ta ' sɪŋɪ? → bádà sɪŋɪ?

PrS Rel Inacc Rad 'ils vont se lever'  
ba ' N sɪŋɪ → bázíŋè?

3.1.3. Les relateurs<sup>15</sup>

Le relateur (Rel) est une unité grammaticale qui relie des noms ou des propositions dans un rapport de coordination ou de subordination. C'est le cas de 'na qui coordonne ici un pronom (Pr) et un nom :

Pr Rel nom  
ba 'na bú → bána bú  
eux et enfant 'l'enfant et eux'

C'est aussi le cas de né dans subordination de deux propositions :

Subordonnée	Subordonnant	Principale
bààà mààà	né	bààgá

<sup>15</sup> Pour plus de détails sur les relateurs, notamment ceux à initiale n, voir notre article à paraître dans *Gur Papers* (Université de Bayreuth) de janvier 2002

ils ont vu	quand	ils ont détalé
'quand ils ont vu le guépard, ils ont détalé'		

Il en existe bien d'autres, soit à forme forte, donc cv comme 'na et né, soit à forme faible réduit à c ; ces derniers sont associés à un accent relateur flottant ou fixé, comme c'est le cas de ŋ, relateur de l'une des constructions génitives qui associe un nom à un pronom pour marquer l'appartenance à un lieu, une communauté, etc.

nom Rel Pr  
kadambara ŋ ba → kàdàbàrà ní bà  
Kadambara de eux 'les ressortissants de Kadambara

Il faut préciser ici que l'accent relateur ne se situe pas au même niveau que le morphème relateur. Comme relateur, l'accent ne relie qu'un morphème de forme faible et préposé à à l'élément dont il est dépendant.

## 3.1.4. Les pronoms

Le pronom, comme on sait, a un statut hybride. C'est un nominal et, comme tel, capable d'assumer les fonctions syntaxiques du nominal. Malgré cela il n'est pas une unité lexicale mais une unité grammaticale. Comme telle, et à l'instar de toute forme grammaticale, il peut avoir une forme forte et une forme faible. La forme forte est dotée d'un accent, la forme faible en est dépourvue.

	1sg	2sg	3sg	1pl	2pl	3pl
fort	má-	ɲá-	ɔ-	ɔá-	mí-	ba-
faible	ma	ɲ	ɔ	ɔɪ	ɪ	ba

La troisième personne, c'est-à-dire le pronom substitutif, est dépourvu d'accent à la forme forte, ainsi que le montre le tableau des pronoms ci-dessus. La forme forte qu'on trouve comme possessif devant le nom ou pronom sujet dans la conjugaison est préfixe. Elle se lie à l'élément qui suit, d'où le trait d'union ; la forme faible, quant à elle, est préposée ; elle est reliée à la base verbale, en tant qu'indice de personne, par un accent relateur qui se fixe sur la syllabe (initiale) du radical verbal ; ex. avec le pronom faible ba et le radical sɪŋɪ? :

*jèlè bà síṅì?*  
 jèlè      ba      '      síṅì?  
 laisse !   eux Rel   se tenir debout  
 'Laisse-les se tenir debout'

De la forme forte est dérivée la forme emphatique, plus précisément la forme nominale du pronom. Le dérivatif varie selon qu'il s'agit d'allocutif ou de substitutif. Avec l'allocutif, il est *ká* et avec le substitutif il est *mó*. En tant qu'unité grammaticale, le dérivatif est doté d'un accent. La base, en tant qu'unité grammaticale elle aussi, peut également avoir un accent, de sorte que l'emphatique allocutif est un mot à deux accents, qui forment un plateau accentuel :

	allocutifs		substitutifs
	1	2	3
sg	má-ká [mʌ́kʌ́] 'moi'	ṅá-ká [ṅʌ́kʌ́] 'toi'	o-mó- [ómóʔ] 'lui'
pl	dá-ká [dʌ́kʌ́] 'nous'	mí-ká [míʌ́kʌ́] / [míʔ] 'vous'	ba-mó- [bámíʔ] 'eux'

### 3.2. L' accent résiduel

Le suffixe est, en principe, commutable. S'il est nominal, il cède sa place à un autre quand on change de nombre ou de genre. S'il est infinitival, il cède sa place soit quand il s'agit de passer d'une classe d'infinitifs à une autre, par dérivation, comme ici :

Rad	Suff	Suff	
ce	'm	→	<i>céṁ</i> 'trancher'
ce	C	kí	→ <i>cèkí</i> 'scarifier'
ce	C	sí	→ <i>cèsí</i> 'couper'
ce	ι	tí	→ <i>cèèdí</i> 'élaguer'

soit quand il s'agit de laisser la place à des marqueurs verbaux<sup>16</sup>. Aussi l'infinitif *céṁ* se débarrasse-t-il de son suffixe *'m* quand le radical entre en conjugaison, à l'accompli par exemple :

Suj	Acc	Rel	Rad	
ba	ι	'	ce	→ <i>bèèfé</i> 'ils ont coupé'

Mais, le plus souvent, au lieu de tomber intégralement comme c'est le cas ici de *'m*, le suffixe infinitival laisse au radical une partie de lui. Cela peut être un élément segmental, mais cela peut être l'accent. Après la chute (partielle) du suffixe, le radical restant (appelé alors *base*) est la forme du radical qui entre en relation avec les marqueurs verbaux ; c'est lui qui est repris par l'impératif singulier, sans autre apport supplémentaire ; c'est donc grâce à l'impératif qu'on est en mesure de détecter la chute partielle ou intégrale du suffixe. Voici trois comportements différents de suffixe, à partir de *céṁ*, *cèsí* dont on connaît déjà les suffixes et *cèlí* ('nourrir') qui, lui, a pour suffixe *'ι* :

Rad	Suff	Suff	Base
ce		'm	→ <i>ce</i>
ce	C	sí	→ <i>cest-</i>
ce	ι	'ι	→ <i>célí-</i>

Ainsi qu'on le voit, le suffixe *'m* tombe intégralement ; le suffixe *sí*, lui, tombe partiellement : il laisse toute la partie segmentale au radical ; le suffixe *'ι*, quant à lui, tombe partiellement aussi, mais c'est la partie prosodique du marqueur qui reste accrochée au radical. L'accent resté accroché au radical est l'accent *résiduel*. Cet accent peut se trouver en concurrence avec l'accent de marqueur grammatical lors de la construction d'un corps phonologique. Ainsi, dans une conjugaison à l'accompli et à la troisième personne, tandis que l'accent relateur de l'accompli *ι* est seul dans la structure avec les bases *ce* et *cest-*, le même accent entre en concurrence avec l'accent résiduel de la base *célí-* :

Suj	Acc	Rel	Base	
ba	ι	'	ce	'ils ont tranché'
ba	ι	'	cest-	'ils ont coupé'
ba	ι	'	célí-	'ils ont nourri'

L'accent résiduel peut être flottant, en fin de radical. Dans cet état et dans cette position, il ne peut être décelé que grâce au schème tonal tel que configuré quand un accent originel est en concurrence avec un accent résiduel attesté au sein de la même unité accentuelle.

<sup>16</sup> Le marqueur nominal qu'est, en fait, le suffixe infinitival et le marqueur verbal sont incompatibles autour du même radical.

Pour nous en rendre compte, reprenons les trois structures ci-dessus. Dans les deux premières où l'accent originel, celui du relateur est seul, on a un schème tonal dont le pic mélodique se situe sur la syllabe qui reçoit l'accent flottant : respectivement BBH et BBHB :

ba ɪ ' cɛ → *bèèjé*  
 ba ɪ ' cɛst- → *bèèjési?*

En revanche, l'accent du marqueur ne se fixe pas sur la syllabe initiale de *celí-* de la troisième structure. Le pic mélodique se situe sur la syllabe porteuse de l'accent résiduel, soit BBBH :

ba ɪ ' celí- → *bèèjèlí?*

Ce qui veut dire qu'une base comportant un accent résiduel ne peut accueillir un accent flottant. Considérons l'infinitif *séè* 'courir, fuir' qui se construit avec le radical *se* et le suffixe 'ɪ. En tombant, son suffixe laisse une base qui est, en apparence, *se-*, puisqu'à l'impératif singulier on a *sè?* 'cours !'. Si telle est la vraie forme de base, le radical *se-*, en entrant dans structure /ba - ɪ-'- Rad/, devra accueillir l'accent relateur, à l'instar de *cɛ* et *cɛst-*. Or il n'en est rien, puisque le schème tonal obtenu est BBB. l'accent flottant n'apparaît pas :

ba ɪ ' se- → *bèèzè?* 'ils ont couru'

L'accent relateur n'a pas été accueilli par le radical, à l'instar de *celí-*, comme si *se-* était, en réalité, *se'-*, avec un accent résiduel flottant. La structure de base qui se réalise *bèèzè?* ne peut être que :

ba ɪ ' se'-

On pouvait s'y attendre parce que *séè* et *celí* ont le même suffixe 'ɪ. Mais on peut confirmer la conclusion à laquelle on aboutit par une autre démonstration. Pour ce faire, remplaçons dans les quatre structures de base ci-dessus exploitées, le substitutif *ba* par un allocutif fort, doté d'un accent fixé, *dá* 'nous', par exemple.

Suj Acc Rel Base  
 dá ɪ ' cɛ 'nous avons tranché'

Après fixation de l'accent flottant du marqueur verbal, on a sur les trois premières syllabes de *dá-ɪ-cé*, un schème de base /HBH/ qui doit se transformer en plateau accentuel [HHH], ce qui est le cas puisqu'on a :

dá ɪ cé → *dééjé*

Avec la base verbale *celí-*, on aura, dans les mêmes conditions, un schème tonal de base /HBBH/ où les H sont l'accent originel de l'allocutif et l'accent résiduel de la base verbale. Malgré les deux B médians le plateau tonal a lieu, ce grâce aux deux H encadreurs. D'où la réalisation [HHHH] :

dá ɪ celí- → *dééjèlí?* 'nous avons nourri'

Si *se'-* n'avait pas d'accent flottant, en refusant de fixer l'accent relateur, la structure /dá - ɪ'-se'-/ n'aurait abouti qu'au schème [HHB] (< /HBB/). Or on a un schème [HHH] comme si deux H, dont celui de droite est invisible, encadraient les deux B des syllabes *ɪ* et *se*. De fait, on ne peut avoir [HHH] que si les deux B médians sont encadrés par deux H dont le dernier est celui d'un accent résiduel. D'où :

dá ɪ ' se'- → *déézé?* 'nous avons couru'

Les schèmes tonals de base de /dá-ɪ'-celí-/ et de /dá-ɪ'-se'-/ sont identiques, sauf qu'à la réalisation le dernier H de la deuxième structure est absent.

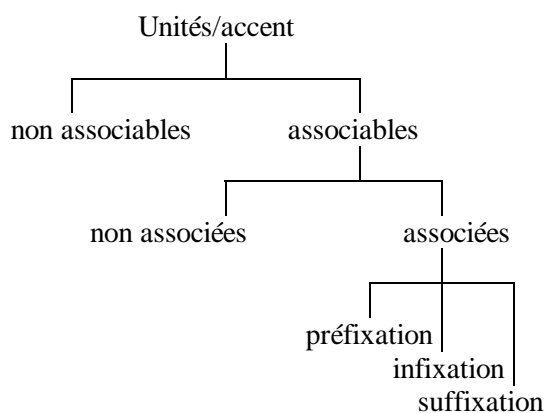
L'accent résiduel peut donc être fixé ou flotter. Quand il s'agit du radical verbal, il est relativement aisé d'en expliquer l'origine ainsi que nous venons de le faire, parce que les opérations de construction de corps phonologiques sont 'vivantes'. Dans le cas des radicaux nominaux, l'explication est rendue plus difficile. Ici, les corps phonologiques sont 'sclérosés', étant des fossiles de constructions qui n'ont plus cours. On peut, toutefois, reconnaître que les plateaux tonals dus à l'encadrement de deux H dont le second représente un accent résiduel et observés dans quelques noms ont des origines diverses : certains sont une copie de la mélodie d'emprunt, cas de *kpárátááó?* nom de localité emprunté au dendi (Nilo-Saharien du Bénin) *kpárátáágó* 'nouvelle ville' ; d'autres relèvent d'opérations diachroniques ou de composition auxquelles il est difficile de trouver une

explication, cas de *cófómá* ‘grillons’ ; d’autres, enfin, relèvent de la dérivation, cas de *téléngá* ‘disparition’, vu ci-dessus.

### 3.3. Discrimination et hiérarchie accentuelles

Il est temps d’examiner la discrimination que l’accent établit entre les unités linguistiques (lexicales et non-lexicales), entre les unités grammaticales auxquelles il est naturellement associé. L’accent *résiduel* a fait de l’accent associé à l’unité grammaticale un accent *originel*. Les deux accents n’ont pas la même résistance lorsqu’il s’agit d’en supprimer un pour les besoins de la construction d’une unité accentuelle. Il y a donc hiérarchie ; au profit de quel accent ?

A l’origine, l’accent discrimine les radicaux qui ne lui sont pas associables et les unités grammaticales (marqueurs et relateurs) qui lui sont associables. Au sein des unités grammaticales, il discrimine les unités effectivement associées et celles qui ne le sont pas ; il participe ainsi à la discrimination de la forme forte et de la forme faible de la même unité. Enfin, il accompagne les changements de forme de la même unité quand celle-ci passe d’un contexte syntaxique à l’autre. Pour assurer ces discriminations au sein des unités associables et effectivement associées, l’accent use de sa mobilité autour de l’unité : il est soit fixé par l’unité, soit flottant autour d’elle ; quand il flotte, il est soit flottant à gauche, soit flottant à droite. On peut alors parler de ‘préfixation’ pour la flottaison à gauche, de ‘suffixation’ pour la flottaison à droite et d’‘infixation’ pour la fixation sur l’unité associée. Schématisons :



et illustrons avec le relateur *n* dans son rapport avec l’accent relateur dans ses variantes transcategorielles : il est sans accent quand il relie un nominal à une postposition :

nom	Rel	Postp	
tu wó	N	taá-	→ <i>tu wóndáá?</i>
arbre		dans	‘dans l’arbre’

il est *N* avec accent ‘suffixé’ quand il relie un adverbe interrogatif à un pronom :

Interr	Rel	Pr	
we	N	ba	→ <i>wembá</i>
quoi ?		eux	‘lesquels ?’

il est *N* avec accent ‘infixé’ quand il relie un nominal à un pronom :

nom	Rel	Pr	
tem-	N	ba	→ <i>teníba</i>
Tem		eux	‘Ressortissants tem’

il est *N* avec accent ‘préfixé’ quand il relie un pronom à un infinitif dans la construction de l’inaccompli :

Pr	Rel	Inf	
ba	N	lám	→ <i>bánlám</i>
ils	Inacc	faire	‘ils vont faire’

La cohabitation de l’accent associé à l’unité grammaticale et celui résiduel du radical révèle un rapport hiérarchique entre les deux accents en faveur du dernier. On a pu s’en rendre compte ci-dessus. Un accent originel flottant ne peut se fixer sur une syllabe appartenant à un radical qui a un accent résiduel. Par ailleurs, on sait qu’un schème /HBBH/ ne se réalise [HHHH] que si H final est résiduel.

L’accent résiduel semble plus ‘fort’ que l’accent originel. Cette force se confirme dans la situation où l’originel et le résiduel étant concurrents, l’un doit tomber au profit de l’autre. Le dérivatif ná- se suffixe au radical verbal pour lui donner un trait sémantique supplémentaire, celui d’accompagnement’ :

---

Simple :	sala-	[ <i>sala?</i> ]	‘tomber’
Dérivé :	salaná-	[ <i>salaná?</i> ]	‘tomber avec’

---

Quand le radical verbal comporte déjà un accent résiduel, l'accent originel du dérivatif tombe :

Simple :	selí-	[selíʔ]	'soulever'
Dérivé :	selína-	[selínáʔ]	'soulever avec'

#### 4. Conclusion

Il ressort de notre étude que le Tem a un accent qui, en surface, se manifeste par deux tons haut et bas. Le ton haut exprimant la présence d'accent et le ton bas exprimant l'absence d'accent. Expression de surface, les deux tons organisent un niveau autonome qui élabore des règles de comportement telles que le downdrift et le downstep, indépendamment de l'accent des règles qui, parfois, rendent l'accent invisible (rappelons-nous, par exemple, qu'une séquence à deux accents comme /H<sub>1</sub>BH<sub>2</sub>B/ est réalisée [H<sub>1</sub>H<sub>1</sub>BB]).

Le Tem est donc une langue à accent tonal. Cette langue Gur n'est certainement pas la seule à disposer d'un tel système au sein de sa famille et, même, au sein du phylum Niger-Congo, puisque, selon G.N. Clements (2000 : 152) « The majority of African Languages are tone or tonal-accent languages ». Mais dans la même famille et dans le même phylum, il existe des langues dotées d'un véritable système tonal. Entre langues génétiquement apparentées la bipartition langues à accent tonal et langues à tons suppose un passage d'un type à l'autre. Quel est donc le système qui serait passé à l'autre ?

L'opinion générale fait descendre le système accentuel du système tonal. Selon G. Philippson (1998 : 429) « Les langues de cette famille [bantu] manifestent un 'glissement' interne vers un système à accent »; ce que confirme A. Rialland (1998 : 422) qui écrit : « Entre langues à tons et langues à accent, il y a, en fait, une continuité »; et elle donne la cause de ce glissement : « La présence de syllabes sans ton constitue déjà une première étape en direction d'un système accentuel ».

Une telle opinion n'est pas nourrie par l'évolution de la linguistique africaine qui a découvert des langues tonales avant de découvrir parmi celles-ci, des langues accentuelles (voir, par exemple Hyman, 1981)?

Plusieurs arguments permettent de soutenir que c' est plutôt l' inverse qui s' est passé.

Le premier part de la cause même du 'glissement', à savoir la présence de syllabe sans ton. Il se trouve que, s' agissant du Tem, la syllabe sans ton est la syllabe lexicale. Or il n' est pas pensable qu' une langue crée des tons pour distinguer une petite poignée d' unités significatives que sont les morphèmes grammaticaux à l' exclusion des unités lexicales qui sont les unités ayant le plus besoin de traits de distinction du fait de l' importance de leur paradigme.

Le deuxième argument est relatif à la taille des unités lexicales et de leur besoin de distinction. Plus une unité lexicale est étroite, courte, proche du monosyllabe, plus elle a besoin de traits de distinction pour ne pas être confondues à d' autres. Parmi ces traits distinctifs, il y a, le plus souvent, les tons. Or, pratiquement, toutes les études diachroniques font remonter la classification nominale des langues Niger-Congo au proto-Niger-Congo. Dès le départ donc, le nom Niger-Congo était, au minimum dissyllabique (une syllabe lexicale et une syllabe affixale). C' était là une taille suffisamment large pour se passer de distinction par les tons. Aujourd' hui l' on constate que les langues tonales que l' on reconvertit en langues accentuelles sont, le plus souvent, les langues bantu et gur, celles précisément qui ont une morphologie riche, notamment des classes nominales actives. A contrario, les langues où l' on a de véritables systèmes tonals sont celles qui ont une morphologie simplifiée, donc des unités lexicales à taille réduite.

Le troisième argument concerne le système prosodique du proto-Niger-Congo. L' on signale que « the commonest type of system, widely found in Niger-Congo [...], opposes two distinctive tone levels » (G.N. Clements, *id*). Or ce sont ces systèmes à deux tons qui sont de plus en plus reconvertis en système accentuel. De plus, la reconstruction propose un proto-Niger-Congo à deux tons : « It is generally believed that Proto-Niger-Congo had at least two tones » (K. Williamson et R. Blench, 2000 : 38). Et si ce que l' on suppose être un système à deux tons n' était qu' un système à accent tonal ? On l' a bien vu en Tem, l' accent tonal se traduit en surface par deux tons, capables de se donner une organisation autonome.



Il semble qu' il faille aller à l' opposé de l' opinion établie car il ne paraît pas logique que les langues qui, par leur système de classes nominales, sont restées les plus proches du proto-Niger-Congo soient celles qui innovent en matière prosodique. Il nous semble nécessaire de relancer les études sur la détection des systèmes accentuels camouflés derrière un système soi-disant tonal. Les études diachroniques en matière prosodiques devraient s' orienter vers la recherche du passage du système tono-accentuel originel au système de l' accent fixe (peulh, wolof) et au système tonal. Dans ce dernier cas, il serait bon de sérier les systèmes selon leur évolution vers d' indiscutables systèmes tonals.

## 5. Références

- Clements, G. N. (2000). ' Phonology' *African Languages. An Introduction*, ed. by Bernd Heine and Derek Nurse, Cambridge University Press, 123-160.
- Hyman, L. M. (1981). ' Tonal Accent in Somali' *Studies in African Linguistics*, Vol 12, n° 2, 169-203.
- Kaboré, R. & Z. Tchagbalé (1998). 'ATR, ouverture et arrondissement vocaliques dans quelques systèmes africains', *Les langues d'Afrique subsaharienne, Faits de langues* n°11-12, Ophrys, Paris, 467-490.
- Kenstowicz, M., E. Nikiema & M. Ourso (1988). ' Ponal polarity in two Gur Languages' , *Studies in the Linguistic Sciences*, Vol 18, n° 1, 77-103.
- Philippson, G. (1998). ' Evolution des systèmes prosodiques dans les langues bantu :de la typologie à la diachronie' *Faits de langues* n° 11-12 : *Les langues d'Afrique subsaharienne*, OPHRYS, 429-440.
- Rialland, A. (1998). ' Systèmes prosodiques africains' *Faits de langues* n° 11-12 : *Les langues d'Afrique subsaharienne*, OPHRYS, 407-428.
- Tchagbalé, Z. (1972/73). *Recherches phonématiques et prosodiques sur le Tem, langue voltaïque*, Rapport de fin de Première Année du 3<sup>e</sup> Cycle, Université de Paris 3 - Sorbonne Nouvelle.
- Tchagbalé, Z. (1976). *Phonologie et tonologie du Tem*, Thèse de Doctorat de 3<sup>e</sup> Cycle, Université de Paris 3 - Sorbonne Nouvelle.
- Tchagbalé, Z. (1998). ' Le ton bas de la consonne forte dans quelques langues africaines' *Faits de langues* n° 11-12 : *Les langues d'Afrique subsaharienne*, OPHRYS, 441-454.
- Tchagbalé Z. (1998). 'Le verbe tem', *Gur Papers / Cahiers voltaïques* 3, 129-142.
- Tchagbalé, Z. (2000). 'L'infinitif tem, statut et structure', *Cahiers voltaïques / Gur Papers* 5, 169-180
- Tchagbalé, Z., ' Les relateurs à consonnes : parenté génétique, transcatégorialité et problématique de la coordination en Tem' (à paraître dans *Gur Papers*, janvier 2002)
- Williamson, K. & R. Blench (2000). ' Niger Cong' , *African Languages. An Introduction*, ed. by Bernd Heine and Derek Nurse, Cambridge University Press, 11-42.